

Procès-verbal

Assemblée Générale électronique

Lundi 27 novembre 2023

Sommaire

- 1 - Accueil par Jean-Philippe Crocq, Président de la CCI Ille-et-Vilaine
- 2 - Approbation du procès-verbal du 22 mai 2023
- 3 - Budget Rectificatif 2023 et Budget Prévisionnel 2024
- 4 - Tableau des subventions 2023-2024
- 5 - Fixation des tarifs 2024
- 6 - Fixation du taux d'intérêt des avances en compte-courant de la SCIEC
- 7 - Avenant bail Ferrandi – Campus des Lices
- 8 - Achat d'un terrain – PA la Grande Marche
- 9 - Achat d'un terrain bâti – PA la Grande Marche
- 10 - Entrée de la CCI Ille et Vilaine au capital de la SCIC Estuaire Energies
- 11 - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
- 12 - Co-maîtrise d'ouvrage avec la CMA concernant la réfection de la toiture à Bruz
- 13 - Nomination de nouveaux conseillers techniques
- 14 - Modification du règlement intérieur
- 15- Filialisation du pôle formation de la CCI Morbihan (ajout)

L'Assemblée Générale s'est tenue sur un format mixte présentiel et distanciel.

Les délibérations soumises au vote ont été adressées par voie électronique aux élus.

Les élus ayant exprimés leurs votes sont :

Régis MORENNE, Frederick BEGUIN, Olivier GUILLEMOT, Laurent JOLLY, Olivier BARRE, Jean-Philippe ROUDIER, Alexandre BRANDT, Fabienne LANGEVIN, Jean-Marie NIEL, Jean-Michel GALLE, Marie-Laure COLLET, Betty BOLAND, Régis BOIRON, Véronique RAFFRAY, Nathalie BERTRAN, Marie-Claire LAGADEC, Laurent GIBOIRE, Jean-François ESNEE, Benoît CABANIS, Xavier CHAMPS, Stephanie PEDRON CHAUVEL, Maxime CHARLES, Nelly LERESTIF, Corinne HABART, Jean-Christophe MERKLER, Didier SAVATTE, Gwenaëlle CARFANTAN, Karim KHAN, Delphine HARDY, Beatrice LACHALARDE MONTAY, Emmanuel THAUNIER, Christelle CALLAREC, François EVEILLARD, Jean-David DARSA, Jean-Philippe CROCQ, Stephane TREMIER, Jérôme LEHOUX, Brigitte DELAHAIE

Pierre LARREY, Secrétaire général de la Préfecture, était excusé.

1 - Accueil par le Président

Discours de Jean-Philippe Crocq

« Mesdames et Messieurs les élus, membre et conseillers de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'année 2023 sera l'année qui symbolisera pour nous un moment charnière.

Pour les chefs et responsables d'entreprises que nous sommes, un temps d'incertitudes se dessine devant nous, mais pas l'inaction.

L'existence d'une CCI est plus que nécessaire. Nécessaire pour éclairer et accompagner au plus près les entreprises et acteurs breilliens. C'est notre raison d'être.

Alors, regardons tout ceci en détail ... vous avez tous été destinataires de notre note sur les chiffres clés de l'économie breillienne.

La dernière note de conjoncture publiée par la CCI fait état d'une orientation encore défavorable de l'activité des entreprises au 3e trimestre.

37 % d'entre-elles déplorent une baisse de chiffre d'affaires quand 17 % seulement indiquent une hausse. Ce recul, qui impacte la plupart des secteurs d'activités (industrie, construction, commerce et services), trouve sa source principale dans une baisse générale de la demande.

L'inflation commence en effet à impacter le volumes des achats de biens de consommation. Quant à la hausse consécutive des taux d'intérêt, elle vient réduire le volume des investissements.

En amont, l'augmentation des coûts de l'énergie, des matières premières et, désormais, des salaires, continue d'accroître le niveau des charges, hausses non intégralement répercutées sur le prix de vente, dans un contexte de baisse de la demande.

Conséquence directe, la rentabilité subit une forte érosion, en baisse pour 50 % des entreprises. Et la situation de trésorerie s'en trouve dégradée : moins de demande, hausse des charges mais aussi, de plus en plus, allongement des délais de paiement clients.

Voilà le résultat. Et par-dessus cela, le sujet du foncier économique devient un sujet plus que préoccupant. L'économique risque de prendre double-peine – ne pas bénéficier du foncier nécessaire à son développement équilibré ... être mis en opposition avec les autres secteurs ... voir son activité se scléroser.

Cette situation n'est pas acceptable : nous ne devons pas prendre le risque de perdre une économie globalement résiliente et géographiquement diversifiée. N'oublions pas que l'Ille-et-Vilaine est l'un des départements le plus dynamique en France.

Alors, en termes d'énergie ... Vous le savez, la fin du bouclier tarifaire fait revenir définitivement sur le devant de la scène la question de l'énergie pour les entreprises. Les prix de l'énergie posent de véritables questionnements sur la capacité des entreprises à investir si l'essentiel de ce qui peut être thésaurisé passe finalement dans le paiement des factures.

Là, nous avons un rôle à jouer, et nous avons des solutions. Je pense à la SCIC Estuaire Energies dont nous parlerons tout à l'heure ... je pense au programme Ecodo ou tout simplement à nos conseillers qui fournissent un travail capital en termes de transition énergétique des entreprises.

En matière de foncier économique, vous savez que nous sommes intervenus plusieurs fois, notre parole se fait entendre. Cependant, nous devons redoubler de vigilance face à tout discours qui menacerait de nous enfermer dans un parti-pris stéréotypé ... qui n'est pas le nôtre ! A nous de travailler conjointement avec l'ensemble des acteurs sur le territoire, pour que le foncier économique ne soit pas le lésé de l'histoire. Et nous allons y parvenir, car nous avons pour nous un territoire dynamique.

Dynamique, car il s'appuie sur la diversité et la singularité économiques de chacun des territoires de l'Ille-et-Vilaine. On peut par exemple citer l'orientation tertiaire de l'économie de la métropole rennaise, la forte présence du commerce et de l'hébergement-restauration sur Saint-Malo ou le poids de l'industrie dans les Marches de Bretagne et Redon.

Dynamique, par sa jeunesse et nos écoles. C'est, ne l'oublions pas, notre formidable atout en matière de formation. Récemment, nos nuits de l'orientation ont connu un énorme succès : plus de 4 000 personnes y ont participé à Rennes et Saint-Malo. C'est la preuve que la formation et l'orientation attire, et que nous sommes l'acteur local de premier plan en la matière. Et l'endroit où nous sommes en est l'illustre témoignage : Ferrandi.

Fort de notre excellence en la matière, nos voisins font appel à nous, en témoigne le rapprochement qui est en cours avec le Morbihan et qui amènera sans doute à faire de la CCI Ille-et-Vilaine un acteur incontournable en termes de formation au-delà de notre propre département.

Nous sommes à la croisée des chemins entre les besoins locaux et les prérogatives nationales ou régionales.

A plus forte raison, nous devons donc repenser l'édification de nos budgets pour faire face.

Nous avons à nous transformer ... et nous en avons les moyens.

Vous le savez, la loi de finance 2024 ne sera pas tendre avec les CCI. Elles ne l'ont pas été par le passé, elles ne le seront pas à l'avenir. Pourtant, chacun s'accorde à dire que les CCI ont un rôle de proximité, de tiers de confiance pour « faire ses derniers kilomètres » aux services entreprises.

La TCCI que la CCI Régionale nous octroie baisse. En cause, la hausse des coûts du CSE. Nous avançons, avec Jean-Pierre Rivery, pour tenter de revenir à la normale.

Ensuite, le réseau des CCI va être prélevé sur ses fonds de roulement ...

Comme nos prédécesseurs avant, il nous appartient aujourd'hui de faire les choix qui demain ... donneront à la Chambre les moyens de ses ambitions ... celle d'accompagner au plus près les transitions des acteurs économiques et financiers ... et les siennes !

Je vous propose donc que nous passions sans plus tarder aux délibérations qui nous occupent cette séance, avec en premier lieu, le Budget Rectifié 2023 et le Budget Prévisionnel 2024

Mais avant toute chose je sollicite votre consentement à ce que nous présentions à la fin de nos délibérations à l'ordre du jour une délibération qui a trait au rapprochement en cours avec le Formation de la CCI du Morbihan »

2 - Approbation du procès-verbal du 22 mai 2023

Le Président Crocq demande à l'Assemblée Générale d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 2023.

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 0
Pour 38

Le procès-verbal est approuvé.

La parole est passée à Sebastien Vallet, Directeur Général, et Benoit Cabanis, trésorier adjoint, pour présentation des éléments budgétaires. Les propos seront complétés par Yann Sabot, consultant, Marie Connehaye et Vincent Bobot pour explicitation du budget 2024.

3 - Budget Rectificatif 2023 et Budget Prévisionnel 2024

Monsieur Vallet excuse Monsieur Roudier, trésorier, qui ne pouvait pas être présent physiquement ce jour, mais qui est néanmoins présent à distance et complètera au besoin les éléments commentés par Monsieur Cabanis et lui-même.

Monsieur Vallet présente d'abord une vision globale, synthèse des résultats 2023 et budget 2024 d'ensemble, avant de rentrer ensuite dans les détails. Le budget global de la CCI Ile-et-Vilaine représente un total de de 33 Me de produits au BP exécuté 2023, 35 Me au BP 2024.



Vision Globale - Synthèse Résultats

K€	BE2022	BR2023	BP2024	BR23 vs BE22	BP24 vs BR23	2022 -> 2024
Revenus exploitation	33 274	33 382	35 115	108	1 733	1 841
Charges exploitation	-31 801	-33 812	-35 273	-2 011	-1 461	-3 472
EBE Service Général *	-916	-1 767	-1 870	-851	-102	-954
EBE Service Divers	2 133	1 731	1 459	-402	-272	-674
EBE Service Formation	256	-394	252	-650	646	-3
EBE	1 473	-430	-158	-1 903	272	-1 631
Provisions	758	1 086	12	328	-1 074	-746
Amortissements	-1 751	-1 676	-1 884	75	-208	-132
Transfert de charges	233	236	158	3	-78	-75
Résultat d'exploitation	713	-784	-1 872	-1 497	-1 088	-2 585
Résultat financier	-468	633	588	1 101	-46	1 055
Résultat exceptionnel	1 327	508	1 721	-819	1 214	395
Résultat avant Impôt	1 572	357	437	-1 215	80	-1 135
Impôt sur les sociétés	-419	-714	-703	-295	10	-1 135
Résultat net	1 153	-357	-266	-1 510	91	-1 419

* Inklus reliquat activité ports

3

Le premier point concerne les produits d'exploitation avec un focus sur la TFC. Monsieur Vallet rappelle que la TFC est source d'inquiétude au niveau national depuis plusieurs années compte tenu de la baisse dont elle est l'objet. La loi de finances 2024 n'étant pas encore votée, le montant n'en est pas encore connu avec certitude pour 2024. Elle devrait néanmoins représenter un peu plus de 5 Me en 2024, contre 7.6 Me en 2020.

Monsieur Vallet explique que la baisse perçue au niveau départemental, plus de 500 Ke sur ces dernières années, est liée à trois éléments :

- Une modification des critères de répartition de la TCCI soit un impact d'environ 100 K€

- le reste en raison du prélèvement par la CCI Régionale : de manière minoritaire pour des projets collectifs tels que l'informatique par exemple (investissement dans des data center plus sécurisés notamment), l'essentiel, en raison de raison de gestion et de l'installation du CSE (environ 560 K€ en 2023, 628 K€ en 2024 au niveau régional avec financement CCI 35 de l'ordre de 40 %)

Concernant les résultats :

Monsieur Vallet rappelle que le service général comprend le secteur de l'appui aux entreprises, le secteur de la vie institutionnelle, ainsi que les services supports. Le résultat du service général, évolue négativement sur ces 3 derniers exercices (EBE de -1870 K€ au BP 2024 contre -916 K€ au BE 2022), en lien avec la baisse de la TFC qui le finance.

Le service Divers comprend notamment RSB et le Quai Saint Malo. Il s'agit du principal contributeur au résultat de la CCI. L'EBE « Service Divers », soit 1459 K€ au BP 2024 contre 2133 au BE 2022 est impacté négativement sur 2023 et 2024 par la baisse du loyer de RSB, baisse de loyer (environ 400 K€) qui a été préalablement validée et qui est une contrepartie à la valorisation de la plus-value foncière réalisée par la CCI en lien avec la cession du foncier. Ce passage des « charges propriétaires » à RSB impacte à différents endroits le budget avec également une reprise des provisions liées au bâtiment. Enfin, la baisse de l'« EBE Service formation » est également la conséquence d'une diminution des produits du Quai Saint-Malo, 2022 étant une année de Route du Rhum, par nature exceptionnelle.

A noter la variation significative de l'EBE du service formation, service qui représente un Chiffre d'affaires de l'ordre de 23 M€, avec 252 K€ d'EBE budgété pour 2024 contre -394 K€ estimé à fin 2023, EBE 2023 déficitaire en lien avec un taux d'absentéisme (taux de rupture) élevé (impact Covid notamment), taux aujourd'hui revenu à la normale aux environ de 15%. L'EBE formation évolue également positivement, conséquence des coûts engendrés par le campus Ferrandi sur son année de lancement.

Autre élément de variation significatif sur 2023 : les salaires. La masse salariale augmente en lien avec les revalorisations obligatoires liées à l'inflation ainsi que du fait des recrutements sur Ferrandi notamment.

Le détail des provisions et de l'exceptionnel est présenté à l'Assemblée :

		BE2022	BR2023	BP2024			BE2022	BR2023	BP2024
PPE	RSB	0	346	0	Cessions	Cession Saint-Jouan	1 858	0	0
	Rennes	89	204	0		Cession ex HC Fougères	346	0	0
	Clos Courtel	97	0	0		Cession Terrain SCI RSB	0	0	475
	Bruz	-288	433	0		Cession Terrain Clos Courtel	0	0	904
	Redon	0	50	0		Ports	Provision Océan 3 (RJ)	-198	0
CMA	Pénalités EdF	-76	0	0	Amort. Fin de concession plaisance	-1 159	0	0	
Litiges		415	0	0	Indemnité Fin de concession plaisance	0	170	0	
Social	CMAC, IFC + ancienneté	359	80	80	Autres	Subventions d'investissement	631	400	400
Autres		163	-27	-68	Amortissements dérogatoires	-57	-57	-57	
					Divers	-94	-5	0	
	Provisions d'exploitation	758	1 086	12	Résultat exceptionnel	1 327	508	1 721	

Monsieur Vallet propose ensuite de faire un focus sur l'évolution du fonds de roulement, fonds de roulement qui devrait atteindre 6.466 K€ au réalisé 2023 soit 66 jours de charges d'exploitation et 2757 K€ au BP 2024 soit 27 jours de charges d'exploitation, l'objectif étant de rester entre 30 et 60 j. Pour mémoire, le fonds de roulement représentait 177 j en 2021, un fonds de roulement qui nous aurait été ponctionné s'il n'avait pas été investi au service des territoires et de notre économie locale d'où le choix ces dernières années d'investir massivement dans la formation par le biais de la SCIEC notamment.

La parole est ensuite donnée à Madame Marie Connehaye et Monsieur Vincent Bobot pour présentation plus détaillée des perspectives budgétaires 2024 sur les services « Direction commerciale et Appui aux entreprises et au territoire » et « Formation »

Enfin, la parole est passée à Monsieur Laurent Giboire, Président de la Commission des Finances.

Laurent GIBOIRE

« La commission des finances s'est réunie le 14 novembre 2023. Après avoir fait part de ses inquiétudes quant aux divers éléments impactant les comptes de la CCI (augmentation des coûts liés à la mise en place du CSE, baisse de la TSCCI, impact de l'inflation sur les charges salariales) et souligné l'importance de l'AOT avec Rennes School of Business, la commission des finances a validé l'unanimité le BR 2023 et le BP 2024 qui vous ont été présentés.

Je tiens également à remercier les équipes de la CCI territoriale et la commission des finances pour leur travail et leur assiduité lors de nos échanges »

La délibération 50 « budget rectificatif 2023 » est soumise au vote :

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 0
Pour 38

La délibération n° 50 est approuvée.

La délibération n°52 « Budget Primitif 2024 » est soumise au vote

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 1
Pour 37

La délibération n° 52 est approuvée.

4 - Tableau des subventions 2023-2024

Le Président CROCQ présente un tableau synthétisant l'ensemble des subventions octroyées par la CCI territoriales à ses partenaires.
Une seule nouvelle subvention versée en 2023 par rapport à 2022 soit 2000 euros versés à l'Association Rebond 35.

La délibération 51 « actualisation des subventions » est soumise au vote

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 0
Pour 38

La délibération n° 51 est approuvée.

5 - Fixation des tarifs 2024

Le Président Crocq propose de valider une augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs pour 2024, augmentation inférieure à l'inflation.

Il propose par ailleurs une augmentation spécifique pour la prestation « d'accompagnement des entreprises pour solliciter des aides publiques ». Le président propose d'augmenter les tarifs de cette prestation sur laquelle la CCI dispose d'un savoir-faire qu'il convient de mieux valoriser. Le tarif de la CCI territoriale est aujourd'hui largement en deçà de celui des cabinets privés qui pourraient par ailleurs nous accuser de concurrence déloyale à défaut d'augmentation.

Le détail des augmentations est précisé ans la délibération 53 proposée au vote.

Le bureau et la commission des Finances ont rendu un avis favorable sur cette proposition

La délibération 53 « Evolution de tarifs de prestations « Mobiliser les aides publiques » est soumise au vote.

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 0
 Abstentions : 0
 Pour 38

La délibération n° 53 est approuvée.

6 - Fixation du taux d'intérêt des avances en compte-courant de la SCIEC

Jean-Philippe Crocq rappelle que la SCIEC est l'outil juridique créé afin de porter l'ensemble des outils de formation de la CCIT. Entre 2010 et 2023, la CCI Ille et Vilaine a versé à la SCI des Ecoles Consulaires des avances en comptes-courants afin de faciliter le financement des constructions portées par sa filiale.

Du fait du relèvement important des taux d'intérêt et afin de ne pas détériorer les comptes de la SCI des Ecoles Consulaires, il est proposé de fixer à un taux de 3% pour l'année 2023, la rémunération des avances actuellement rémunérées selon le taux fiscalement déductible

La Commission des finances, réunie le 14 novembre 2023, a émis un avis favorable sur cette proposition.

La délibération n°54 « SCIEC - taux d'intérêts des comptes-courants d'associés » est soumise au vote :

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 0
 Abstentions : 0
 Pour 38

La délibération n° 54 est approuvée.

7 - Avenant bail Ferrandi – Campus des Lices

Le président Crocq rappelle que la SCI des Ecoles Consulaires (SCIEC) et la CCI Ille et Vilaine ont conclu le 3 octobre 2022 un bail civil portant sur la mise à disposition de locaux dans un immeuble situé rue de Brest à Rennes et destinés à accueillir le Campus Ferrandi.

Les activités du Campus Ferrandi se développant, la CCI Ille et Vilaine souhaite disposer de surfaces complémentaires. L'avenant au bail proposé porte sur la mise à disposition de 452 m² de locaux complémentaires.

Le loyer appliqué est celui défini par la convention de base, soit 160 € HT / m² / an + TVA.

La délibération n°55 « Campus Ferrandi- avenant au bail des locaux situés rue de Brest à Rennes » est soumise au vote

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 0
 Abstentions : 0
 Pour 38

La délibération n° 55 est approuvée.

8 - Achat d'un terrain – PA la Grande Marche

Le Président Crocq expose l'opportunité donnée à la CCI Ille-et-Vilaine d'acquérir un terrain sur le Parc d'activité de la Grande Marche à Javené, terrain actuellement propriété de Fougères Agglomération. Le terrain situé à proximité immédiate des locaux de la Délégation des Marchés de Bretagne et du centre de formation de la CCI permettrait :

-d'implanter une nouvelle activité de formation en lien avec la CCI MBO : création d'une antenne breillienne à l'école IRTEC (Institut régional de ressources, e formations techniques et d'énergies renouvelables), centre de formation de la CCI MBO

- de créer de la réserve foncière pour a CCI Ille-et-Vilaine.

Le prix proposé, soit 16€ HT/m2, est jugé très intéressant par le Président.

La Commission des finances qui s'est réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur cette proposition d'achat.

La délibération n°56 « Achat d'un terrain – PA la Grande Marche – Javené » est soumise au vote

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 0
 Abstentions : 0
 Pour 38

La délibération n° 56 est approuvée.

9 - Achat d'un terrain bâti – PA la Grande Marche

Fougères Agglomération est propriétaire d'un terrain sur lequel est implanté une longère en l'état d'abandon. Cet ensemble immobilier est situé à Javené à proximité immédiate du terrain évoqué au point 8 et son acquisition permettrait notamment de donner un deuxième accès à l'école IRTEC évoquée précédemment.

France Domaine a estimé la valeur de ce bien à 20 000 €. Une négociation est en cours avec Fougères Agglomération pour une prise en charge partagée de ce coût de désamiantage.

Le Président Crocq demande à l'Assemblée Générale d'autoriser l'acquisition du terrain et de la longère pour un prix maximum net vendeur de 20 000 €.

La Commission des finances réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur la demande.

La délibération n°57 « Achat d'un terrain + bâti– PA la Grande Marche – Javené » est proposée au vote

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 1
 Abstentions : 1
 Pour 36

La délibération n° 57 est approuvée.

10 - Entrée de la CCI Ille et Vilaine au capital de la SCIC Estuaire Energies

Monsieur Benoit Cabanis prend la parole. Il explique que la SCIC Estuaire Energies a été créée par la CCI Nantes Saint-Nazaire en 2023 dans l'objectif d'engager les entreprises dans leur transition énergétique et de garantir un accès plus serein et durable à l'énergie. Une demande d'appui similaire existe de la part de nos entreprises breilliennes à la fois intéressées par sécuriser les prix d'achat de l'énergie, décarboner leurs activités et partager leurs ressources.

Plutôt que de créer une structure adhoc, il est proposé aux élus à l'Assemblée Générale de bien vouloir :

- autoriser l'entrée de la CCI Ille et Vilaine au capital de la SCIC Estuaire Energies à hauteur de 1 000 parts
- autoriser la CCI Ille et Vilaine à verser un apport en numéraire de 100 000 €
- autoriser la participation de la CCI Ille et Vilaine au conseil d'administration de la SCIC Estuaire Energies

Cette participation dans la SCIEC Estuaire Energies se fera notamment en contrepartie d'une personne présente sur le territoire breillien et dédiée au département.

La Commission des finances réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur la demande.

La délibération n°58 « Entrée de la CCI Ille-et-Vilaine au capital de la SCIC Estuaire Energies » est proposée au vote de l'Assemblée :

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 1
Pour 37

La délibération n° 58 est approuvée.

11 - Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Le Président Crocq rappelle que la CCI Ille-et-Vilaine est tenue de publier des comptes sociaux et consolidés et de nommer deux commissaires aux comptes pour permettre leur certification.

La mission légale de commissariat aux comptes des cabinets Initia et Aditis s'étant achevée le 31 décembre 2022, il convient de renouveler la mission de co-commissariat.

Après consultation, les offres des cabinets Equation et Initia ont été jugées les mieux disantes

La Commission des finances réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur la proposition.

La délibération n°59 « renouvellement du mandat des commissaires aux comptes » est soumise au vote

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 0
Pour 38

La délibération n° 59 est approuvée.

12 - Co-maîtrise d'ouvrage avec la CMA concernant la réfection de la toiture à Bruz.

Le Président Crocq rappelle que la Chambre de Commerce et d'Industrie Ille-et-Vilaine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne exploitent une partie de leurs activités de formation sur un site commun situé à Bruz. La propriété du bâtiment est partagée entre la CCI et la CMA.

Les toitures de cet ouvrage réceptionné en 2001 nécessitent aujourd'hui une réfection qui, compte tenu de la configuration du bâtiment, ne peut être envisagée que de manière globale.

Le budget global est d'environ 2.5 M€ dont un peu plus de 1 M€ pour la partie CCI.

La CCI Ille et Vilaine et la CMA de Bretagne souhaite organiser la co-maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation des toitures selon les principales dispositions précisées dans la délibération proposée au vote.

La Commission des finances réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur la proposition.

La délibération 60 « centre de formation-Bruz- travaux de réfection des toitures – convention de co-maîtrise d'ouvrage » es soumise au vote

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 0
 Abstentions : 0
 Pour 38

La délibération n° 60 est approuvée.

13 - Nomination de nouveaux conseillers techniques

Le Président Crocq informe l'assemblée de la démission de quatre élus ainsi que d'un membre associé au cours de l'année 2023.

Il propose la nomination de trois nouveaux conseillers techniques, à savoir :

- Isabelle COMBASTEL, directrice développement territorial d'EDF – Marches de Bretagne ;
- Morgan HUMBERT, responsable dans l'hôtellerie-restauration – Marches de Bretagne ;
- Patrick LE GUEN, conseiller territorial pour le compte de la délégation de Saint-Malo ;

La délibération 61 « Nomination des conseillers techniques » est soumise au vote

Quorum : 29
 Exprimé : 38
 Contre 0
 Abstentions : 0
 Pour 38

La délibération n° 61 est approuvée.

14 - Modification du règlement intérieur

Le Président propose de modifier le règlement intérieur afin de permettre un raccourcissement des délais de convocation aux assemblées générales et budgétaires à sept jours. Cette proposition est conforme aux normes adoptées par l'Assemblée Générale de CCI France le 25 octobre 2022 et approuvées par la tutelle le 14 novembre 2022.

La Commission des finances réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur la proposition.

La délibération 62 « modification du règlement intérieur » est soumise au vote

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 0
Pour 38

La délibération n° 62 est approuvée.

15 – Filialisation du pôle formation de la CCI Morbihan (ajout)

Le Président souhaite ajouter ce sujet à l'ordre du jour pour permettre à la CCI Ille-et-Vilaine de continuer à avancer sur le projet.

La CCI Morbihan a aujourd'hui un outil de formation en difficultés et a sollicité la CCI Ille-et-Vilaine afin de lui permettre de l'accompagner dans la restructuration du sujet. Dans ce cadre, la CCI Ille-et-Vilaine a engagé un audit afin de mieux identifier les forces et faiblesses

Le sujet de filialisation du pôle formation de la CCI Morbihan est travaillé sur le volet opérationnel par Monsieur Vincent Bobot, directeur du pôle formation de la CCI Ille-et-Vilaine. Le Président Crocq et Sebastien Vallet, Directeur Général, réfléchissent actuellement au schéma juridique et à la gouvernance à mettre en place pour permettre la préservation des intérêts de chacun dans un contexte de rapprochement inhabituel de deux CCI.

En réponse à une question de l'Assemblée Générale sur l'origine des difficultés de la formation sur le Morbihan, Monsieur Bobot fait état de problématiques RH rencontrées (départs successifs de plusieurs directeurs, désorganisation des services...). Concernant l'offre de formation et les réorientations en matière d'offres à envisager, Monsieur Bobot estime qu'il est trop tôt pour l'envisager avec une priorité à donner à l'optimisation de l'existant pour une meilleure rentabilité.

Le Président Crocq sollicite l'Assemblée générale afin de :

- Voter la poursuite du projet de filialisation ;
- Autoriser le Président et son directeur général à prendre les dispositions nécessaires à l'avancement de ce projet ;
- Donner pouvoir de négociation au Président et son directeur général pour fixer le capital de cette société, détenue au minimum à 51% par la CCI35 ;
- Donner pouvoir au Président et son directeur général de préparer la convention de préfiguration ;
- Donner pouvoir Président et son directeur général de solliciter le fonds de solidarité 2024 pour la filialisation
- Donner pouvoir au Président et son directeur général pour poser tout acte avec la CCI Morbihan en vue d'un vote qui sera soumis à l'assemblée générale de la CCI Bretagne.

La Commission des finances réunie le 14 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur la proposition.

La délibération 63 « Filialisation de la formation 56 » est soumise au vote de l'Assemblée Générale

Quorum : 29
Exprimé : 38
Contre 0
Abstentions : 0
Pour 38

La délibération n° 63 est approuvée.

L'Assemblée Générale étant terminée, Le Président Crocq propose de se retrouver autour du verre de l'amitié.